

Décret

Générale

modern

Décret n° 2022-051/PR/MI portant prolongation de l'heure de la fermeture des bureaux de vote pour les Elections Régionales et Communales du 11 Mars 2022

n° 2022-051/PR/MI

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
11 mars 2022

Numéro JO
n° 5 du 15/03/2022

Date du numéro
15 mars 2022

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992, modifiée par la loi n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VULa Loi Organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux Elections

VULa Loi n°174/AN/02/4eme L portant Décentralisation et Statut des Régions du 07 juillet 2002

VULa Loi n°122/AN/05/5ème L du 1er novembre 2005 portant statut de la ville de Djibouti

VULa Loi n°139/AN/06/5ème L portant modification de la loi n°174/AN/02/4ème L du 07 juillet 2002 portant décentralisation et statut des régions

VULe Décret n°2016-019/PR/MI du 21 janvier 2016 fixant les modalités d'établissement des listes électorales ainsi que les conditions de délivrance et de validité

VULe Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VULe Décret n°2022-012/PR/MI du 24 janvier 2022 portant convocation du corps électoral et fixant la date des Elections Régionales et Communales ainsi que les dates de dépôt des candidatures

VULe Décret n°2022-013/PR/MI du 27 janvier 2022 fixant la répartition et le nombre des Conseillers Régionaux et Communaux pour les Elections Régionales et Communales du 11 Mars et 01 Avril 2022

VULe Décret n°2022-024/PR/MI du 1er février 2022 fixant les modalités de l'organisation des Elections Régionales et Communales du 11 mars et le 01 Avril 2022

VULe Décret n°2022-040/PR/MI du 20 février 2022 portant publication des listes des candidats aux Elections Régionales et Communales du 11 Mars et 01 Avril 2022

VUL'Arrêté n°2022-049/PR/MI du 17 février 2022 portant désignation des membres de la Commission Electorale Régionale Indépendante (CERI) pour les Elections Régionales et Communales du 11 Mars et 01 Avril 2022

VUL L'Arrêté n°2022-050/PR/MI du 17 février 2022 portant réglementation de la propagande pour les Elections Régionales et Communales du 11 Mars et 01 Avril 2022

VUL L'Arrêté n°2022-051/PR/MI du 17 février 2022 portant désignation d'un responsable de la sécurité pendant la période électorale et le jour du Scrutin

VUL L'Arrêté n°2022-060/PR/MI du 08 mars 2022 portant désignation des membres des bureaux de vote pour les Elections Régionales et Communales du Vendredi 11 Mars et 01 Avril 2022

SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

La fermeture des bureaux de vote prévue à 18H00 est prolongée jusqu'à 19H00 sur l'ensemble du territoire national.

Article 2

Le présent décret sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, communiqué partout où besoin.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH